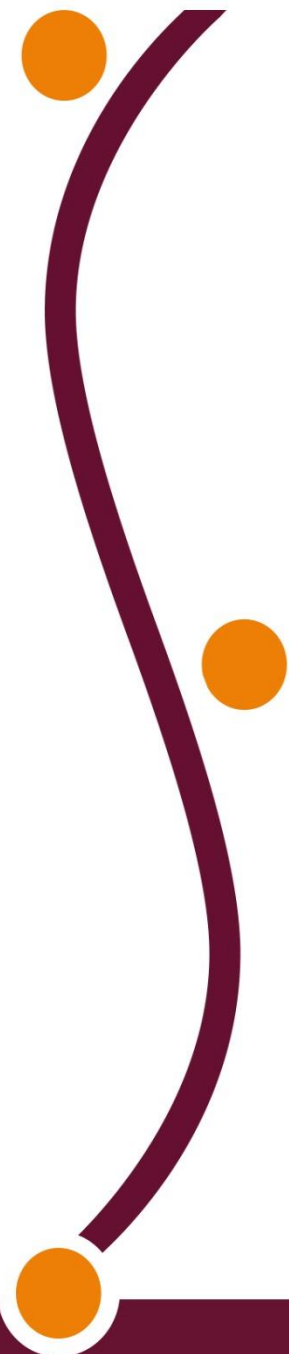


Rencontre avec les parlementaires de Bourgogne

*26 octobre-
29 octobre
5 novembre 2018*

132-134, ROUTE DE DIJON
21200 BEAUNE
TÉL : 03 80 25 00 25
WWW.CAVB.FR



Accueil
Par le président de la Confédération des
Appellations et des Vignerons de Bourgogne
(C.A.V.B)
Thiébault HUBER

La Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne

www.cavb.fr



www.fetedesgrandsvins.fr/

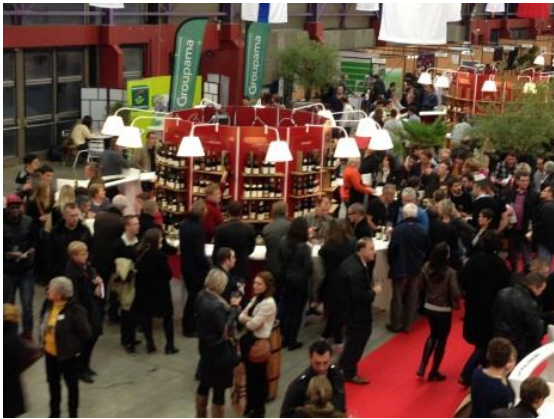


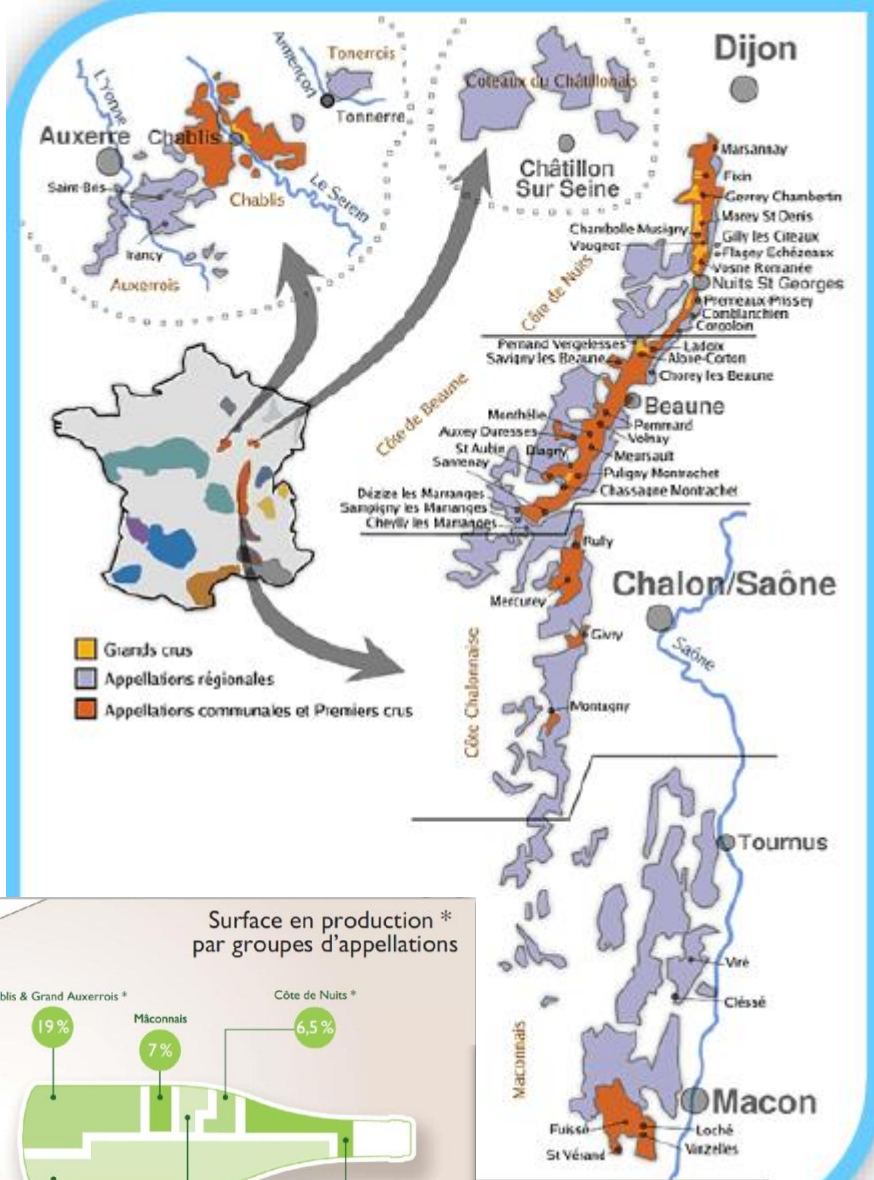
La CAVB une fédération d'Organismes de défense et de Gestion (syndicats d'appellations)

- Création de la Confédération des Appellations et des Vignerons de Bourgogne (C. A.V.B.) en 2007
- La C.A.V.B. est une fédération d'Organismes de Défense et de Gestion (53 ODG) représentant ainsi 4100 exploitations viticoles,
- Est un Organisme de Défense et de Gestion (ODG) un organisme reconnu par l'INAO comme étant représentatif des producteurs d'une ou plusieurs appellations. Cet organisme reconnu ODG regroupe l'ensemble des producteurs de la ou des appellations dont il a la gestion.
- La CAVB compte 3 unions: l'union des appellations régionales, communales et Grands Crus
- La CAVB représente **toute la « Viticulture » sous IG (AOP et IGP)** bourguignonne. Elle est l'une des deux familles composant l'interprofession bourguignonne (BIVB) qui représente la filière.
- Les missions de la CAVB: défense et gestion des appellations, représentation de la viticulture régionale d'AOC auprès des instances locales, régionales et nationales.

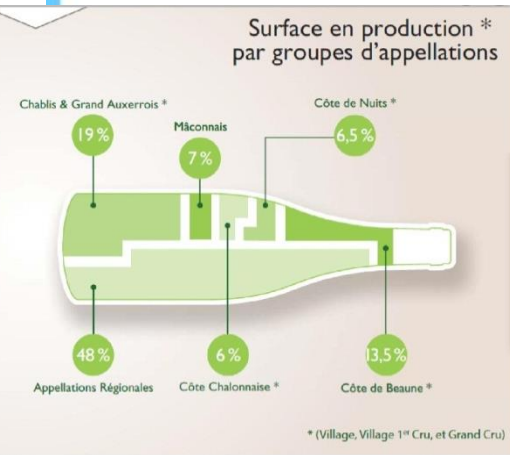
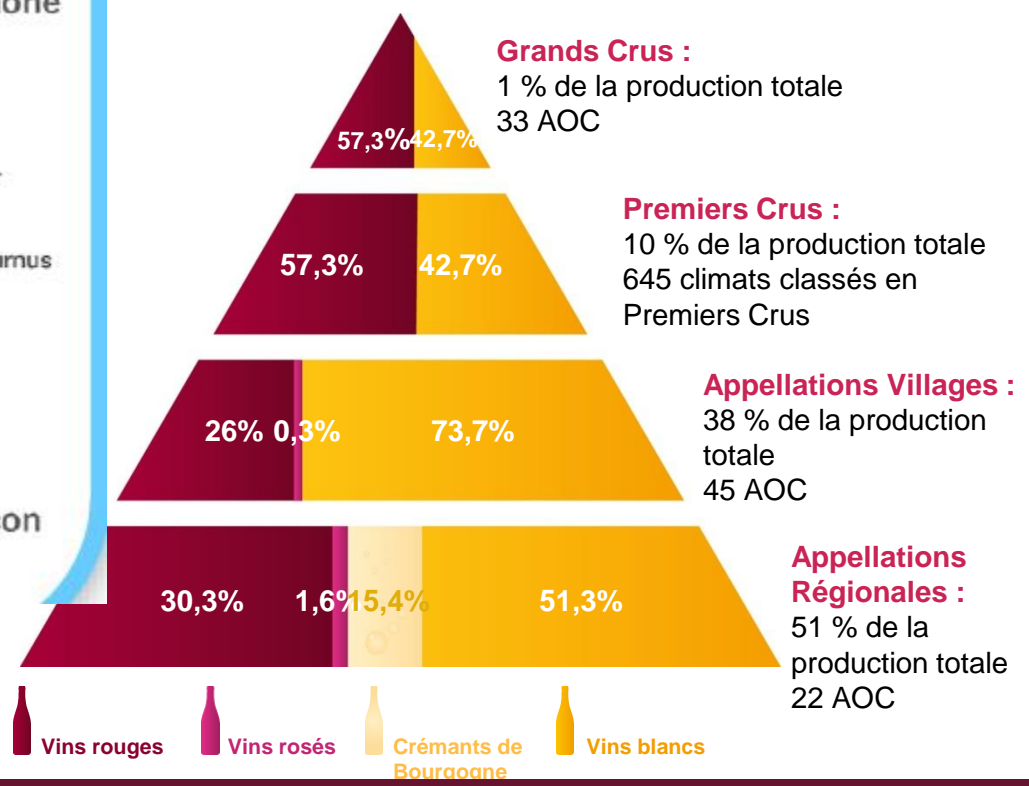


La Viticulture : quelques chiffres clés, sa place dans l'économie et dans la société

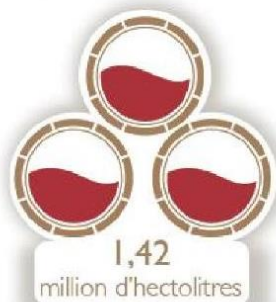




- Environ **230 km** du nord au sud
- **29 900 hectares** de vignes en production, **3,3 % du vignoble français** (0,4% production mondiale)
- **5 grandes sous-régions viticoles**
 - ✓ Chablis & Grand Auxerrois
 - ✓ Côte de Nuits & Hautes Côtes de Nuits
 - ✓ Côte de Beaune & Hautes Côtes de Beaune
 - ✓ Côte Chalonnaise & Couchois
 - ✓ Mâconnais



La production moyenne



dont



Vins blancs



Vins rouges
& rosés



Crémant
de Bourgogne

et



- Le poids économique de la viticulture, un secteur employeur
- 4100 exploitations sur 29 900 ha
- 5000 entreprises viti-vinicoles (7% du nb d'entreprises de la région)
- Production annuelle moyenne de 1,4-1,5 Million d'hl
- Valeur des exportations 1,130 milliards d'€
- 12 000 emplois directs (1/3 de la MO agricole)
- 7 000-10 000 emplois indirects liés au vin
- Un emploi saisonnier très présent (taille, travaux en vert et vendanges)



Millésime 2018 en Bourgogne



PLFSS 2019-FISCALITE
Fiscalité des successions, gestion des risques

Constats

- **Transmission:** La maîtrise du foncier est un enjeu essentiel pour les exploitations viticoles. La fiscalité patrimoniale, frappe lourdement les transmissions familiales ayant pour conséquence un morcellement de nos exploitations
- **Aléas:** Les entreprises viticoles, subissent des aléas de diverses origines qui ne cessent de s'accroître. Les dispositifs en place (DPA) ne sont plus suffisants

Nos Propositions

- Favoriser la transmission dans un cadre familial :
 - **Les donations et successions de biens ruraux** (vignes), données par bail à long terme pour une durée d'au moins 18 ans et exploitées à titre principal par des membres de la famille, doivent être totalement exonérées de droit de succession/donation.
 - **Les biens ruraux** loués par bail à long terme doivent être totalement exonérés d'impôts sur la fortune immobilière
 - **Pacte Dutreil:** rehaussement significatif du seuil d'exonération: 600 000 euros ou Augmenter le seuil limite d'exonération à 75 % en fonction de la durée de conservation du repreneur.
- Constitution une provision de gestion des risques en franchise d'impôt:
 - **Amélioration du DEP proposé:** Elargissement du DEP à toute forme sociale + calcul du DEP en fonction du résultat d'exploitation



VOLET SOCIAL

Pallier les difficultés de recrutement



Constat

- La viticulture bourguignonne, actrice majeure de la dynamique de l'emploi dans notre région doit faire face à une *pénurie de main d'œuvre*
- S'ajoute à ces difficultés de recrutements, *une charge administrative conséquente* à réaliser lors des embauches
- la compétitivité des employeurs de main-d'œuvre occasionnelle s'est dernièrement révélée fragile: *dispositif TO-DE et CICE*

Nos propositions

- *Attractivité des métiers de la viticulture:* malgré la grande renommée de notre vignoble, la viticulture souffre d'un défaut de valorisation de ses métiers et d'un manque d'attractivité: la communication doit être plus large
- *Alléger les démarches administratives* liées de près ou de loin à l'embauches des salariés
- *Maintien sur le long terme du dispositif TO-DE ou d'un dispositif équivalent* et compenser totalement la suppression du dispositif CICE

VOLET ENVIRONNEMENTAL ET SOCIETAL

- ENVIRONNEMENT

Constat

Pression médiatique croissante

Méconnaissance de nos métiers et de ses contraintes

AMM et responsabilité de l'Etat

Evolutions réglementaires (glyphosate, utilisation du cuivre, EPI, ZNT habitation...)

Charte régionale « engager nos terroirs dans nos territoires »

Nos propositions

Cuivre conserver la dose lissée à 6kg/ha /an.

Accompagner le changement de pratiques et changement de matériel.

Avoir une position unique sur ZNT habitation qui ne dépend pas du préfet.

Engagement d'ODG dans les actions mises en avant dans la charte.

Enjeux de Santé Publique et place du Vin

Constat

- ✓ Filière vitivinicole invitée en janvier dernier par le Président de la République à participer à la « révolution de la prévention »
- ✓ Rédaction d'un plan de prévention par V&S et remis au président le 20 juin dernier (30 propositions)
- ✓ Plan d'actions de la MILDECA, attendu pour l'automne 2018, qui stigmatiseraient toute forme de consommation d'alcool et participeraient à un affaiblissement durable de la filière.
- ✓ La filière se trouve ainsi dans une situation paradoxale. Engagée dans une concertation avec les autorités de santé publique, elle demeure menacée par un plan interministériel dont la plupart des mesures la mettraient en péril dans son ensemble.

Nos propositions

- ✓ Prévenir les comportements et situations à risques en ciblant les publics sensibles
- ✓ Favoriser la responsabilité dans la consommation

Points de vigilance

- ✓ Hausse de la fiscalité / Mise en place d'un prix minimum
- ✓ Modification des messages sanitaires
- ✓ Limitation de la publicité, notamment sur Internet ou dans des zones périphériques scolaires
- ✓ Limitation de l'accessibilité

DOSSIER
Délimitation en cours des AOC régionales
Bourgogne en Beaujolais

- Délimitation jamais réalisée des appellations bourguignonnes dans le Beaujolais depuis 1937
- Crise structurelle du vignoble du Beaujolais depuis les années 90
- Reconversion massive du Beaujolais dans les appellations bourguignonnes profitant du flou juridique
- Atermoiements de l'INAO (dossier ouvert depuis plus de 15 ans)
- Définition des principes de délimitation effectuée
- Reste à décliner ces grands principes en critères de délimitation
- Puis à les appliquer sur le terrain pour réaliser une délimitation parcellaire

- Principes de délimitation adoptés en septembre 2017 :
- Délimitation sur la base:
 - de l'historique de la Bourgogne ;
 - des usages « significatifs » de production des vins de Bourgogne dans le temps
 - des facteurs naturels (sols et climat)

- L'INAO a tendance à vouloir s'affranchir des 2 premiers principes alors que
 - Lien historique entre la Bourgogne et le Beaujolais inexistant
 - Usages très récents des appellations bourguignonnes dans le Beaujolais

1. Risque économique

- Plantations anarchiques dans le Beaujolais (aucun outil de gestion et aucune volonté de gérer)
- Délocalisation de la production et du vignoble vers le Beaujolais (cas des Crémants de Bourgogne)
- Surproduction dès que la Bourgogne produira normalement et que les petites récoltes arrêteront de masquer les surfaces arrivant en production dans le Beaujolais

2. Risque d'image

- Les consommateurs apprendront d'une manière ou d'une autre que le Beaujolais produit ou devient du Bourgogne : quelles conséquences ?
- Etude pour mesurer ce risque

- Risque d'image avéré pour l'ensemble de la Bourgogne
- Risque économique avéré pour l'ensemble de la Bourgogne
- Défense de la production de l'AOC Bourgogne en Bourgogne
 - Sur la base des usages de production historiques
 - Sur la base de l'Histoire
 - Sur la base des sols et du climat
- Acceptation d'une production de Coteaux Bourguignons et de Crémant de Bourgogne dans le Beaujolais
- Unité de la Viticulture bourguignonne

Merci pour votre attention